



Pratique

Ma santé

Mutuelle santé : faites le bon choix !

Septembre sonne le rappel de souscription à votre nouvelle complémentaire santé. Mais comment faire le choix parmi les 2 000 mutuelles présentes sur le marché ?

Louise Castillon

Une complémentaire santé sert à couvrir l'ensemble de vos besoins en matière de santé. Une complémentaire santé vient compléter les remboursements de la Sécurité sociale qui restent souvent partiels. Sur un tarif conventionné, le patient prend à sa charge le ticket modérateur qui n'est pas négligeable. La mutuelle santé intervient pour rembourser le reste du ticket

modérateur voire prendre en charge une partie ou la totalité du dépassement d'honoraires. Actuellement 90 à 95 % des Français possèdent une mutuelle santé. La Sécurité sociale assure une bonne couverture en cas d'accident ou de maladies graves. Le service public est performant pour l'hospitalisation. En revanche pour tout ce qui n'est pas du ressort d'une pathologie lourde, mieux vaut être bénéficiaire d'une bonne mutuelle.

FAITES LE TRI !

Une mauvaise mutuelle santé est une mutuelle qui ne convient pas à vos besoins. « Une bonne complémentaire santé est adaptée à votre situation personnelle », explique Thierry Boisbouvier, PDG du site Internet Devismutuelle.com qui permet de réaliser la comparaison des mutuelles sur le marché. *C'est à vous de déterminer vos priorités pour choisir une mutuelle qui couvrira le champ de vos critères médicaux.* Les offres promotion-

nelles se multiplient à la rentrée vous laissant noyé dans un amas de propositions toutes plus intéressantes les unes que les autres. Mais ne vous fiez pas trop vite aux apparences ! Une complémentaire santé n'est pas un produit standard. Elle doit prendre en compte votre demande pour s'adapter à votre cas particulier.

POSEZ VOTRE BILAN PERSONNEL

À vous de déterminer les critères qui vont vous permettre de choisir votre mutuelle. « L'âge est un facteur important. Si vous êtes jeune et en bonne santé, ce n'est pas la peine d'investir dans une mutuelle onéreuse. Si vous êtes âgé, la problématique n'est pas la même, insiste Thierry Boibouvier. Êtes-vous célibataire ou vivez-vous en famille ? Si vous êtes jeune et célibataire, vous aurez surtout besoin d'une bonne couverture en cas d'hospitalisation. Si vous avez une famille, vos dépenses vont surtout s'orienter vers la pharmacie, la médecine générale... »

FORMULE DE BASE OU ÉTENDUE ?

Les complémentaires les moins chères assurent le minimum de remboursement. Elles permettent juste de prendre en charge le ticket modérateur. Elles sont suffisantes pour les personnes jeunes qui n'ont pas de problèmes de santé particuliers et qui seront bien assurées en cas de visite chez le généraliste, un spécialiste conventionné, de frais d'hospitalisation et de médicaments. Elles ont en revanche un intérêt limité pour les personnes qui nécessitent une couverture

plus étendue. « Les lunettes et les soins dentaires sont mal pris en charge par la Sécurité sociale, intervient le PDG du site Internet Devismutuelle.com. Certaines mutuelles proposent des forfaits servant à couvrir ces dépenses. » Les contrats étendus offrent une couverture qui prend en compte les dépassements d'honoraires. Leur tarif mensuel dépasse parfois les 100 € pour assurer une protection optimale et augmente avec l'âge du bénéficiaire.

LES PETITS PLUS DES MUTUELLES...

Les mutuelles redoublent d'avantages pour assurer votre confort de sociétaires. Donnez votre préférence aux mutuelles qui vous font bénéficier du Tiers payant, vous permettant de ne pas avancer les frais de dépenses pour les médicaments ou l'hospitalisation. La rapidité des remboursements est un critère important à prendre en considération. Certaines mutuelles vous offrent la possibilité de ne pas déboursier l'argent pour les frais d'optiques en passant par un réseau d'opticiens déterminé. Les mutuelles ont bien pris en compte l'émergence des médecines douces. Certaines proposent un forfait pour rembourser les séances d'ostéopathie, d'homéopathie, les cures thermales...

LES NOUVELLES TENDANCES

Les complémentaires santé jouent la carte de la souplesse et vous permettent de composer votre menu de mutuelle afin de s'adapter à vos besoins. Vous pouvez par exemple décider de garder une formule de base pour les soins d'hospitalisation tout en prenant les garanties en matière de lunettes



Résilier sa mutuelle

Si vous souhaitez changer de mutuelle, vous devez résilier l'ancienne...

- Les contrats des complémentaires santé sont de un an reconductible par contrat tacite.
- Deux mois avant la date d'échéance, vous recevez un courrier pour vous prévenir.
- Vous devez poser un préavis de deux mois avant la date anniversaire de votre contrat pour le résilier en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception
- Vous n'avez pas à préciser les raisons de votre résiliation
- Il existe sinon deux cas possibles de résiliation : en cas de décès ou en cas de changement d'emploi quand vous êtes pris en charge par une mutuelle d'entreprise.

tes et de soins dentaires des formules étendues. Une composition qui adoucit les tarifs et vous satisfait au mieux. Les mutuelles proposent des contrats responsables qui s'engagent à suivre les efforts réalisés en matière de politique santé pour contenir les rembourse-

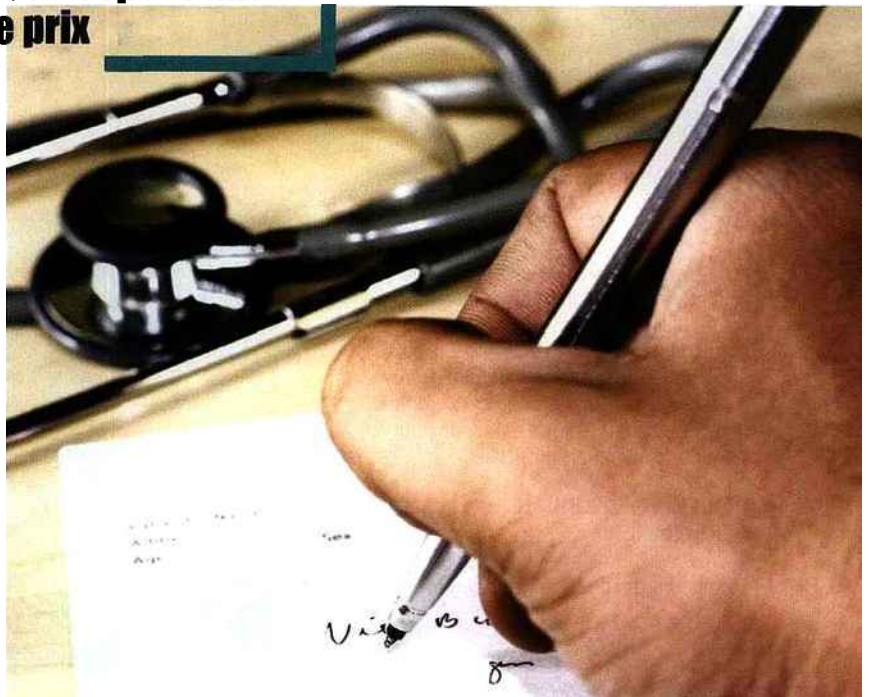
en dehors de l'école. Certains contrats remboursent les lunettes cassées et les bobos que votre enfant a pu se faire sans l'intervention d'un responsable. Elles coûtent de 10 à 30 € par an et peuvent vous permettre d'éviter bien des désagréments de rentree. ■

Plus vous affinerez votre profil de santé, plus vous pourrez vous rapprocher de votre niveau de couverture idéal correspondant au juste prix

ments. Certaines mutuelles fonctionnent également avec des franchises qui vous remboursent si vous ne dépassez pas un seuil de frais engagés. Les mutuelles s'adaptent au marché sans pour autant augmenter leurs tarifs pour les patients.

RENTREE : ASSUREZ VOS ENFANTS

Il n'est pas obligatoire de souscrire à une assurance scolaire même si l'école réclame une attestation d'assurance pour vérifier que la responsabilité civile de votre enfant est bien couverte. Vos assurances élargissent parfois votre couverture à celle de vos enfants. Une assurance scolaire permet de protéger votre enfant en cas d'accidents qui surviennent même



Je surfe sur.

■ Un site comparatif des mutuelles santé : www.devismutuelle.com

